

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le huitième (8^e) jour du mois de janvier 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey (19 h 05), Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 03 et prend fin à 19 h 06.

Rés # 18-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 18-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 18-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2017

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2017 et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 18-01-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1705589 à C1705678, L1700054 à L1700059	162 504,49 \$
- Salaires et rémunérations des élus et frais de déplacement	45 304,92 \$
TOTAL	207 809,41 \$

Rés # 18-01-05 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 18-01-06 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L'EMPLOI"

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l'emploi 2018".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 18-01-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2019"

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2018-2019".

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 18-01-08 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES OH 2018

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver, par la présente, les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon pour l'année 2018, chiffrant un déficit de 57 771 \$.

Il est de plus résolu d'accepter, par le fait même, de verser notre participation financière, correspondant à 10% du déficit, selon les modalités prescrites par la Société d'Habitation du Québec.

c.c. O.H. de Saint-Siméon.

**Note DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil municipal ont déposé leur *déclaration des intérêts pécuniaires* dans le délai prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), sanctionnée le 23 juin 1987 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988.

Note DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$

Comme le prévoit l'article 961.4 du Code municipal du Québec, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. Cette liste sera diffusée sur le site « WEB » de la Municipalité au plus tard le 31 janvier 2018.

Rés # 18-01-09 EMBAUCHE DE PERSONNEL DE BUREAU

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, à procéder à l'embauche du personnel requis pour assurer la gestion du secrétariat et de la comptabilité lors d'absence de la secrétaire.

Rés # 18-01-10 LISTE DE NOS PRIORITÉS 2018 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, la liste de nos demandes et des priorités d'intervention et de nos activités 2018, ci-après :

PRIORITÉS :

- la vitesse des véhicules lourds, surtout aux entrées donnant accès au noyau villageois, tant sur la Route 170 que sur la Route 138;
- le colportage sans permis ;
- le trafic de stupéfiants;
- l'interdiction de camper sur les quais de Saint-Siméon, Baie-des-Rochers et Port-au-Persil, ainsi qu'aux haltes routières de la rivière Noire et des Bouleaux;
- le stationnement de nuit, pendant la période hivernale, dans le noyau villageois ;
- l'utilisation excessive du frein moteur dans le secteur villageois ;
- faire respecter les interdictions de stationnement des véhicules lourds, incluant les autobus, le long de la route 138, surtout dans les endroits problématiques ci-après :
 - face à l'hôtel de ville du côté de l'église (autocar) ;
 - l'épicerie « Bonichoix » ;
 - la clinique médicale ;
 - les haltes routières (des Bouleaux, de la rivière Noire et de Port-au-Persil).

ACTIVITÉS :

- le Carnaval (les samedis, du 27 janvier au 17 février 2018.
Lieu : Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).
- la Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2018.
Lieu : À déterminer.
- le Noël des campeurs, le 28 juillet 2018.
Lieu : Camping municipal
- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, du 3 au 5 août 2018.
Lieu : Place Modesto-Zadra
- le camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans, du 25 juin au 10 août 2018.
Lieu : CCRMT
- le Salon de la Chasse en août 2018.
Lieu : CCRMT

Rés # 18-01-11 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son Service de transport;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2018 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3 \$ par transport adapté;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement de défrayer la quote-part au montant de 2 726 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2018.

Rés # 18-01-12 ACHAT D'UNE « RÉTROCAVEUSE »

ATTENDU QUE la « rétrocaveuse » que nous possédons actuellement est désuète et qu'il nous faut en acquérir une nouvelle ;

ATTENDU QUE l'entreprise "Jocelyn Harvey Entrepreneur inc." nous a offert d'acheter une rétrocaveuse usagée qu'il possède, soit :

- marque Caterpillar
- modèle 420D
- année 2001
- numéro de série FDP03125

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de susdite « rétrocaveuse », selon la proposition déposée le 8 janvier 2018, au prix de 35 000 \$ (plus taxes). À cette machinerie, il faut faire l'achat d'une attache rapide. Le coût se situe entre 3 000 \$ et 4 000 \$. Cette somme sera prise à même le « Fonds de roulement ».

Rés # 18-01-13 TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Rés # 18-01-14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 17-06 "

ATTENDU

la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 11 décembre 2017;

POUR CE MOTIF

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 17-06, au propriétaire du lot « 5 729 075 », du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5199 16 5780), aux fins de réputer conforme un (1) seul accès à onze (11) cases de stationnement, alors que l'article 11.7 du règlement de Zonage N° 196, stipule que le nombre d'accès doit être de deux (2).

Rés # 18-01-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 219, MODIFIANT L'ARTICLE 5 DE LA SECTION I, DU RÈGLEMENT N° 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 219, modifiant l'article 5 de la section I, du règlement N° 216, en vue de statuer sur le montant d'aide financière à une entreprise du secteur privé.

Rés # 18-01-16 CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LE « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer une réserve de 24 000 \$, pour le programme d'aide financière aux entreprises (règlements 216 et 219) ».

Rés # 18-01-17 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU "PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE IV "

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV", pour procéder à la rénovation des sentiers pédestres et l'ajout de pontons flottants dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers. La Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Monsieur Martin Guérin, agent de développement, est par la présente, autorisé à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 18-01-18 ASSOCIATION DES MENEURS DE CHEVAUX DU SAGUENAY – LAC-ST-JEAN

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de *L'Association des Meneurs de Chevaux du Saguenay – Lac-St-Jean* pour tenir des activités le 10 février prochain, au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, dans le cadre du Carnaval de Saint-Siméon au coût de 800 \$. Que la directrice générale, Mme Sylvie Foster, est autorisée à signer le protocole à cet effet.

Rés # 18-01-19 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|-----------|
| - Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2018 | 162,11 \$ |
| - Centre-Femmes aux Plurielles, soutien financier | 25,00 \$ |

Rés # 18-01-20

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de :

- demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

- demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés # 18-01-21 DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;
- de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec.

c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT et au premier ministre du Canada.

Rés # 18-01-22 HYDRO-QUÉBEC / BOUCLAGE ENTRE NOTRE MUNICIPALITÉ ET CELLE DE PETIT-SAGUENAY

ATTENDU QU' Hydro-Québec procède actuellement à la prolongation de son réseau électrique sur une distance d'environ cinq (5) kilomètres vers la Municipalité de Petit-Saguenay (Projet G7 2018 – HQD-65817991) ;

ATTENDU QUE notre municipalité a déjà demandé, en 2011 et 2016, à Hydro-Québec d'étudier la possibilité d'établir un bouclage entre le poste de Petit-Saguenay et notre municipalité ;

ATTENDU QU' à l'époque, les réponses d'Hydro-Québec furent négatives;

ATTENDU QUE les interruptions du service électrique sont fréquentes dans notre secteur et que le bouclage améliorerait certainement la situation;

ATTENDU QUE cette prolongation se veut une belle opportunité pour que le projet puisse se réaliser ;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec d'étudier à nouveau notre demande de « bouclage » du réseau électrique de notre secteur avec celui du poste de distribution de la Municipalité de Petit-Saguenay.

c.c. Mme Caroline Simard, Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
MRC de Charlevoix-Est

Rés # 18-01-23 RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES (RQF)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que madame Diane Dufour soit nommée « Responsable des questions familiales (RQF) » au sein de la Municipalité de Saint-Siméon.

c.c. Carrefour action municipale et famille.

Rés # 18-01-24 VENTE DE PRATICABLES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente d'un lot de « onze (11) praticables par soumissions publiques, soit sept (7) d'une grandeur de 4 pieds par 8 pieds et quatre (4) d'une grandeur de 4 pieds par 4 pieds », par soumission publique. La date limite pour la réception des soumissions est le 30 mars 2018 à 10 h 00, date d'ouverture de celles-ci.

CORRESPONDANCE :

- **SÉCURITÉ PUBLIQUE – DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES PRATIQUES POLICIÈRES**
Estimé du coût pour les services de la Sûreté du Québec pour 2018.
- **ARPO GROUPE-CONSEIL ING.**
Rapport de M. Serge Landry, ingénieur, sur des correctifs temporaires visant à diminuer les risques d'inondation de la rivière du Port-au-Persil.

- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :**
 - Inscription du conseiller M. Dany Tremblay à la formation sur le comportement éthique.
 - Élection de MM. Gaston Arcand et Pierre Tremblay sur le conseil d'administration.

- **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**
Réponse négative à notre demande d'étudier la possibilité d'installer une borne de recharge électrique à proximité du quai de Saint-Siméon.

- **Me MARIE-JOSÉE CARON, NOTAIRE**
Acte d'achat de l'immeuble appartenant à la CDD de Baie-des-Rochers.

- **LA ROUTE DU LAIT DANS CHARLEVOIX**
Demande d'installation d'une enseigne sur notre territoire.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 46 et prend fin à 19 h 49.

Rés # 18-01-25 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 50.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale